



AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°22/057
Direction territoriale du Havre

Le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine (GPFMAS) par décision DIMP 22/002 en date du 18 janvier 2022 a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire n° 22-036 à la Société LUBRIZOL, Société par actions simplifiée à associé unique au capital social de 5 000 000,00 euros, dont le siège social est situé 25 Quai de France 76100 ROUEN, identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROUEN sous le numéro SIREN 542 070 958, portant sur la dépendance suivante :

- Tronçon de canalisation hors exploitation, situé au Sud-Est de l'usine sur la commune d'Oudalle, pour un total de 60 mètres linéaires et d'un diamètre intérieur de 102,26 mm.

La délivrance de cette Autorisation d'Occupation Temporaire n'a pas été précédée d'une procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3, 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'absence de mise en publicité et de procédure de sélection préalables étant justifiée au regard des caractéristiques particulières de la dépendance, notamment techniques et fonctionnelles, la canalisation constituant l'extension du site principal de la Société LUBRIZOL

Durée de l'Autorisation d'Occupation Temporaire : 1 an à compter du 1^{er} janvier 2022.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de l'autorisation n° 22-036 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.